



MUNICIPALITÉ SAINT-DENIS-DE-BROMPTON

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

MISE AUX NORMES D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET AMÉNAGEMENT D'UN SITE POUR LES TRAVAUX PUBLICS

« Nous avons écouté nos citoyens et avons modifié notre stratégie pour plus de flexibilité et de pouvoir de négociation » - Jean-Luc Beauchemin, maire

Saint-Denis-de-Brompton, le 31 janvier 2019 – L'assemblée publique du 23 janvier dernier aura permis au Conseil d'entendre les préoccupations de la centaine de citoyens réunis pour l'occasion relativement à son projet de règlement d'emprunt de 5 388 700 \$. Souhaitant se doter de plus de flexibilité et de pouvoir de négociation dans la sélection finale d'un terrain pouvant accueillir les travaux publics, le Conseil a décidé d'adopter deux règlements distincts. Les travaux de réfection et de drainage des rues Véronique, des Sables, Tomy et Mont-Girard (sud) feront toujours l'objet du règlement no 677 tandis que l'acquisition d'un site pour les travaux publics fera l'objet du règlement no 678 qui, pour sa part, s'échelonnerait sur 25 ans, une fois l'achat complété.

« Il s'agit d'une technicalité administrative qui n'est pas si simple à comprendre pour monsieur madame tout le monde, explique d'entrée de jeu le maire Jean-Luc Beauchemin, mais pour nous, ça fera toute la différence lorsque viendra le temps de faire une offre d'achat pour le site des travaux publics. En effet, le projet présenté à la population le 23 janvier dernier nous liait à un terrain précis qui, nous l'avons bien réalisé avec les commentaires des citoyens, n'était peut-être pas le plus approprié. Avec le règlement no 678, nous aurons beaucoup plus de latitude », ajoute-t-il. Pour l'aider dans sa réflexion et pour dénicher le meilleur site possible, le Conseil nommera d'ailleurs, lors de l'assemblée régulière du 4 février prochain, un comité aviseur formé d'entrepreneurs et d'investisseurs reconnus dans la municipalité.

Des sommes importantes et essentielles pour corriger définitivement des problèmes récurrents

Les participants ont soulevé plusieurs interrogations quant aux estimations de coûts avancées par les firmes d'ingénierie mandatées à la production des plans et devis de réfection, les trouvant plutôt onéreuses. « Il faut savoir que les estimations sont généralement plus élevées que la réalité, car nous ne pouvons pas nous permettre de manquer de fonds, lorsque viendra le temps d'octroyer les contrats, précise Monsieur Beauchemin. Le vrai prix, nous l'aurons au moment des ouvertures de soumissions, dont l'une est d'ailleurs prévue le 7 mars prochain, à 10h. »

Qui plus est, et malgré que la municipalité ait réalisé au préalable des études géotechniques afin de connaître la nature des sols à excaver, il est possible que des imprévus surviennent en cours de chantier et nécessitent des manipulations plus dispendieuses pour mener le projet à terme et selon les règles de l'art. « Les années où l'on faisait les choses à moitié sont derrière nous, tranche le maire. Notre population n'est certainement pas habituée à ces montants, mais nous sommes convaincus de prendre la bonne décision en ne tournant plus les coins ronds sur nos infrastructures. »

Le registre, une étape incontournable et fatidique

Le Conseil l'a souvent répété, c'est à la population de décider de l'avenir de Saint-Denis-de-Brompton. Les règlements d'emprunt no 677 et 678 feront donc l'objet d'une ouverture de registre, conformément à la *Loi*, le mardi 19 février prochain, de 9 h à 19 h. Toute personne souhaitant s'opposer à ces emprunts pourront donc le signifier en se présentant à l'hôtel de ville situé au 2050, rue Ernest-Camiré. 224 signatures seront requises pour forcer le Conseil à tenir un référendum ou à annuler l'adoption des règlements. Rappelons que sans le règlement no 677, ce sont tous les résidents des secteurs visés qui en sortiront perdants, car la municipalité ne dispose malheureusement pas de ces sommes pour réaliser les travaux correctifs requis qui ne rencontrent pas non plus les critères d'admissibilité aux subventions gouvernementales.

Les citoyens sont invités à consulter le site web de la municipalité au www.sddb.ca pour prendre connaissance des règlement no 677 et 678 qui seront publiés au plus tard le vendredi 1^{er} février, en prévision de leur adoption à la séance ordinaire du 4 février.

- 30 -

Source :

Liane Boisvert
Directrice générale
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
Tél. : 819-846-2744
Courriel : lboisvert@sddb.ca

Information :

Jean-Luc Beauchemin
Maire
Municipalité de Saint-Denis-de-Brompton
Tél. : 819-846-2744
Courriel : info@sddb.ca